

Fonction publique, services publics, une exception française

Pierre Sommermeyer

Dans le débat politique français de ces dernières années, le terme de « service public » revient inlassablement. Ce terme recouvre une réalité bien différente selon l'endroit d'où on regarde. Pour les uns, les plus nombreux, il s'agit d'un élément indispensable de leur vie quotidienne, pour les autres, dirigeants patronaux ou politiques, c'est un obstacle à la rationalisation du pays. Chacun accuse l'autre de pensées cachées. Chacun voit dans le service public ce qui l'arrange. Il faut pourtant tenter une définition de ce terme et voir ce qu'il recouvre. À côté de l'appréhension qu'en a M. Toutlemonde, il y a une réalité institutionnelle et une dimension idéologique particulières.

Arrêtons-nous d'abord sur la première partie.

Selon que l'on soit législateur, utilisateur ou employé par un organisme public, le contenu de cette notion change considérablement. Pour l'utilisateur que nous sommes tous, le service public recouvre des choses aussi diverses que l'accès au téléphone, à l'électricité, aux routes, à l'eau ou à l'éducation. Dans la vie de tous les jours, la Poste, la Préfecture ou l'État-civil ou la sécurité sociale sont considérés comme un service public. Pour le législateur, par contre, il n'en est pas de même. Selon que l'organisme relève du domaine régalién (police, armée, justice, état civil, impôts) ou du domaine social (éducation, équipement, radio), le terme de public est retenu ou pas. Pourtant un employé de la police ou des prisons ou même un soldat ne se considère plus autrement que comme participant à un service public. Il suffit pour s'en convaincre d'entrer dans un commissariat de police pour voir des affiches rappelant que l'on est dans un endroit de service public ou de regarder une émission de télévision montrant l'armée française, ou une autre, dans une mission de maintien de la paix.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, donc au cours de ces soixante dernières années, tous ces services publics ont non seulement structuré la France, mais ils l'ont aussi formatée. En utilisant ce terme, relevant de la technique informatique, je veux montrer à quel point le visage de la France d'aujourd'hui a été modifié en profondeur par ces entités.

Ce formatage provient des missions qui leur ont été attribuées par la force politique ainsi que des conséquences de leur organisation interne, mode de direction et statuts. Ces derniers peuvent sembler différents selon les structures, mais ils ont tous pour base celui de la Fonction Publique française d'État¹.

La réalité institutionnelle

Avant de décrire ce statut, unique en Europe, nous allons remonter l'Histoire et examiner comment la Fonction Publique apparaît et sous quels auspices.

1945. La Deuxième Guerre mondiale vient de se terminer. La France est

complètement désorganisée. Les fonctionnaires d'avant guerre ont pour la plupart et surtout à haut niveau soutenu le régime de Vichy. Il est urgent pour le nouveau gouvernement de se doter d'une administration fidèle.

Par l'ordonnance du 9 octobre 1945, le Général de Gaulle jette les bases de la nouvelle fonction publique.

On assiste alors à la création de l'École Nationale d'Administration, de la direction de la Fonction Publique, du corps des administrateurs publics².

Le cours nouveau s'incarne dans la création d'un comité consultatif composé de représentants des administrations et du personnel, désignés par les syndicats, siégeant à parité. C'est le début de ce qui va rapidement apparaître comme la cogestion de la Fonction publique, et le lieu des enjeux politiques à venir.

Pour accéder à ces postes nouvellement créés, il faut passer un concours ; pour le préparer sont créés les Instituts d'Études Politiques, d'abord celui de Paris, transformation de l'ancienne « École libre des sciences politiques³ », puis ceux de province.

En même temps, l'idée de la création d'un statut unique englobant la totalité de ceux qui travaillent au fonctionnement de l'État se fait jour. Cette tâche est confiée à Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste, devenu Ministre d'État le 23 novembre 1945. Dans les négociations d'entrée des communistes au gouvernement du Général de Gaulle, cela faisait partie du compromis⁴. Le PC pensait que ce serait un atout sérieux dans sa stratégie de conquête du pouvoir, d'autant plus que, grâce au poids de la fédération des fonctionnaires CGT, son emprise sur ce corps était considérable⁵. C'était avant la scission syndicale qui allait donner naissance à FO et à la Fédération de l'Éducation Nationale. Pour M. Thorez, le

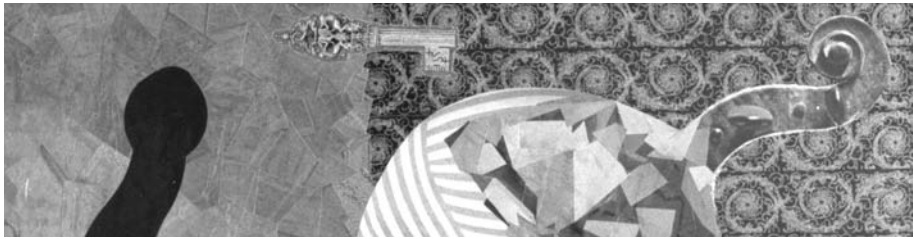
1. Le terme générique de fonction publique recouvre en France différentes réalités : la Fonction Publique territoriale, la Fonction Publique hospitalière ainsi que les établissements publics du Gaz, de l'Électricité de la SNCF et d'autres plus petits. Nous n'aborderons pas ces cas particuliers qui tous découlent du statut central d'État.

2. *Histoire de la Fonction Publique de 1945 à nos jours*, sous la direction de M. Pinet, Serge Salon ; Nouvelle Librairie de France. Paris 1993.

3. dite « Science Po ».

4. Pour certains analystes, il s'agit de la version française du Yalta mondial.

5. À la Libération, une lutte sourde oppose le Parti communiste et ceux qui veulent prendre une part du pouvoir sans avoir son aval. François Mitterrand, nommé à la tête du ministère des Anciens Combattants, doit faire face à une grève générale du personnel déclenché par le PC qui a noyauté le ministère. Il ne peut rétablir son autorité qu'en révoquant tout les directeurs de son administration.



fonctionnaire ne doit plus « être le domestique du gouvernement mais le serviteur de la Nation, garanti de ses droits, de son avancement et de son traitement ».

Le 27 mars 1946, Thorez soumet à une commission consultative officielle (composée essentiellement d'enseignants !) le projet de statut élaboré en quatre mois par son cabinet en collaboration avec la CGT, en particulier Jacques Pruja, leader du syndicat des fonctionnaires CGT. Cette commission est composée de dix représentants de la Fédération Générale des Fonctionnaires CGT et deux des syndicats chrétiens CFTC.

Amendé par le Conseil d'État, le texte est présenté à l'Assemblée nationale le 27 août et adopté à l'unanimité le 5 octobre 1946. Ce statut ne s'applique qu'aux personnes nommées à un emploi permanent dans une administration centrale, dans les services extérieurs ou les établissements publics. Il ne s'applique pas à la magistrature, ni à l'armée ni aux établissements présentant un caractère industriel ou commercial. Les personnels concernés dépendent directement de l'État. Ceux qui travaillent dans les municipalités ou les administrations départementales dépendant du Conseil général échappent à ce statut⁶. Ce n'est pas un oubli, mais une décision consciente de Maurice Thorez. De cette façon, le personnel communal reste sous l'autorité directe du Maire et échappe au contrôle de l'État. De cette façon aussi, les municipalités vont devenir de petits Fort Chabrol. La couleur politique de l'individu devient souvent la condition

sine qua non de son embauche. Dans les mairies communistes, il y aura nombre de militants politiques embauchés pour d'autres tâches que celle de faire fonctionner la commune. Tous ces personnels vont avoir un statut spécifique, celui de la Fonction Publique Territoriale.

Échapperont aussi au statut d'État les personnels employés dans les hôpitaux français publics : pour eux est créée une Fonction Publique Hospitalière.

Les grands établissements d'État, tels que la SNCF, le Gaz, la Poste ou EDF, vont se voir doter de statuts qui leur seront spécifiques mais qui seront en fait une version appropriée du modèle de la fonction publique⁷.

Pourquoi faut-il s'arrêter spécialement sur ces statuts ?

- Parce qu'ils concernent environ 20% de l'emploi global⁸.
- Parce qu'ils inaugurent une nouvelle façon de gérer la force de travail publique. Conçus dans un cadre

6. Le statut des fonctionnaires communaux verra le jour six ans après, le 28 avril 1952. Ce n'est qu'en 1983 que l'organisation de ce statut se différenciera profondément de celui de la Fonction Publique d'État.

7. C'est un député communiste, Marcel Paul, nommé en même temps que Thorez, ministre de la Production industrielle, qui impose la nationalisation de l'énergie, avant de bâtir dans la foulée le statut des électriciens et des gaziers, " joyau " de la nationalisation.

8. En 2001, les trois fonctions publiques rassemblent 4 755 979 personnes. Ne sont pas compris dans ces chiffres les personnels des Établissements publics, tels EDF, SNCF, ou GDF et autres. La population active de la France est chiffrée à 26 millions de personnes en 2001.

syndical, ils vont garder cette marque. À tous les niveaux de décision de la gestion du personnel, on va rencontrer des commissions paritaires où les organisations syndicales siègeront face à l'administration.

- Parce que, s'ils sont certainement une protection contre les vellétés des élus et les pressions patronales, ils sont aussi porteurs d'une conception

9. Il faut considérer ce que l'on appelle les grilles indiciaires, c'est-à-dire comment sont payés les fonctionnaires.

Lors de la création du statut, il existe quatre cadres, (ils deviendront des corps par la suite) de fonctionnaires. Le D correspond au cadre d'exécution, ayant un Certificat d'Études Primaires, le C cadre moyen a un Brevet élémentaire, le B cadre principal un Baccalauréat, et enfin le A cadre supérieur est doté d'une Licence.

À l'intérieur de chaque corps, il y a une multitude de grades, et dans chaque grade un certain nombre d'échelons. Pour accéder à l'échelon supérieur, il suffit d'attendre quelques années. Plus on est bas dans la hiérarchie, plus l'attente est longue et moins la différence de salaire est grande. Pour changer de grade, il faut qu'une commission paritaire se réunisse et en décide. Ce n'est pas fait le plus souvent en fonction de la qualité de l'agent. Cela prend en compte des paramètres qui sont bien étrangers au travail à accomplir. Il faut prendre en compte, citation faite non par ordre d'importance, l'affiliation syndicale du candidat (ce peut être en sa faveur comme en sa défaveur), le nombre de postes libres (chiffre fixé par l'administration centrale, l'État), la stratégie de l'administration locale, les conflits entre syndicats et l'âge du départ en retraite. Le changement de corps, c'est-à-dire passer de D en C ou de C en B, quant à lui est quasiment impossible.

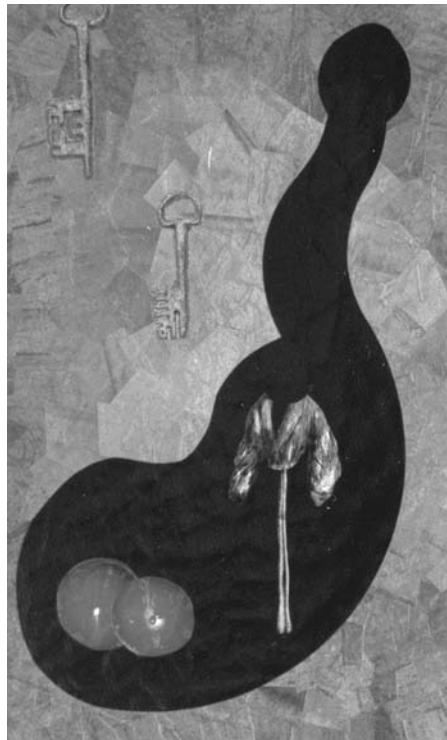
10. Les proportions de femmes exerçant des postes à responsabilité dans la Fonction publique est révélateur. Selon les chiffres du gouvernement français, en 2001, 12% des postes décisionnels sont occupés par des femmes. Rapport annuel sur la Fonction publique : faits et chiffres 2004, Documentation Française

11. Il est impossible aujourd'hui de se procurer les chiffres exacts du nombre de personnes travaillant dans la fonction publique nationale, qu'elles soient titulaires ou contractuelles.

hiérarchisée de la société à travers les catégories de fonctionnaires qui sont créées à cette occasion⁹.

- Parce que, conçus sur le principe du concours, ouvert à toutes et tous, comme seul accès possible, ils laissent croire que l'égalité des sexes peut y avoir cours¹⁰.
- Parce que la multiplicité des accords, passés en interne avec les différentes administrations, va rendre la gestion des personnels d'une telle opacité¹¹ qu'elle ne sera possible que par la collaboration plus ou moins conflictuelle mais néanmoins efficace des deux structures, l'officielle et la syndicale.

Cette situation va créer une rente de situation pour les syndicats qui vont devenir un passage obligé pour l'évolution de carrière pour la majorité des personnels. C'est le prix que l'administration publique va payer pour



faire fonctionner cet immense corps que sont les Fonctions publiques et éviter ainsi l'explosion qui viendrait sanctionner le départ des syndicats cogestionnaires, Le collaborationnisme absolu est le prix que payent les syndicats en échange d'une reconnaissance tant politique que matérielle. Leurs permanents sont détachés avec leur salaire de leur emploi de fonctionnaire pour faire marcher la boutique syndicale.

Pour conclure cette partie, il faut rappeler que l'administration de la France est un Janus bureaucratique. Une face est constituée par l'administration centrale aux «bottes» du pouvoir politique, constituée d'individus formés par l'ENA, provenant des IEP et ayant développé tout au long de la Quatrième République un sens aigu de leur protection et de leur intérêt corporatif, conséquence d'une instabilité ministérielle pathologique. L'autre face est la Fonction Publique, nationale, territoriale, hospitalière et établissements publics en contact avec le public.

La compréhension de cet immense corps de fonctionnaires ne serait pas possible si l'on omettait de prendre en compte les tâches qui vont lui échoir simultanément à sa création.

Les grands corps

À la sortie de la guerre en 1945, une fonction publique faite d'administratifs ou d'exécutants techniques ne suffit pas face au défi économique-industriel. Tout est à reconstruire. Des techniciens de haut vol sont disponibles pour prendre la direction de ce chantier national. On va donc faire appel aux écoles d'ingénieurs. C'est ainsi que vont se créer des niches administrativo-techniques dans lesquelles vont s'engouffrer les étudiants issus des Écoles Polytechniques, des Ponts et Chaussées, de Centrale, des

Mines, etc. Ce qu'il est convenu d'appeler les « Grandes Écoles ». Chaque école, ayant un sens aigu de la solidarité interne, va faire tout ce qu'il faut pour faciliter l'atterrissage professionnel de ses étudiants.

Des prés carrés vont se constituer et perdurer. C'est l'apparition des «grands corps». Une émulation technique va naître de la concurrence entre écoles et va devenir un des moteurs du développement français. C'est de ce formidable potentiel technologique que vont naître les services publics que nous connaissons aujourd'hui.

Ce sont ces grands corps qui vont décider de l'organisation du territoire. À ce titre, il faut essayer de comprendre leur fonctionnement. Ils viennent occuper le terrain laissé vacant depuis un siècle par la noblesse française qui a marqué de son empreinte l'histoire comme le paysage de la France. Après Monsieur le Comte ou Monsieur le Duc, nous allons avoir à faire à Monsieur l'ingénieur, sous entendu des Ponts ou mieux X-Ponts, ou des Arts et Métiers, ou Monsieur de Centrale. Cette nouvelle caste, à laquelle on ne peut accéder que par un parcours académique soigneusement fléché, n'est ouverte qu'à des individus ayant victorieusement franchi les étapes obligées (bac, classes préparatoires, Écoles d'Ingénieurs), ils ont lors de leur recrutement un âge moyen de 25 ans. Leur nombre est très réduit. Malgré cela, il n'est de fait pas possible d'entrer dans ces corps si l'on a 40 ans ou si l'on dispose seulement d'une excellente expérience professionnelle acquise dans le privé. Depuis peu, des passerelles à l'intérieur des Fonctions Publiques permettent d'acquérir le sacro-saint diplôme de l'ENA sans être passé par le parcours évoqué plus haut.

En tant que tels, ces corps n'ont pas d'existence, mais la formation corpo-

ratiste qu'ils ont subie dans les écoles ont forgé un sentiment de solidarité interne qui ne se démentira pas. Les amicales d'anciens élèves jouent le rôle d'agences de placement informelles¹².

Le formatage du paysage

Hormis ce comportement, ils font preuve d'une haute technicité. Ils vont être les artisans du développement technique qui va leur donner toute leur légitimité et qui va faire leur force. Enfermés dans leur bulle professionnelle, ils vont amener la France à prendre des options technologiques qui ne seront jamais discutées par la nation. L'exemple le plus frappant est la production d'électricité à travers les centrales nucléaires. La technicité, le gigantisme, seront la justification ultime de toute leur démarche. Et chaque fois que cela sera possible, ils feront vibrer la corde de l'indépendance énergétique ou technologique de la France. Ce sera le programme nucléaire développé à

12. Pour l'exemple : À la Direction du Gaz de France, il y a un Polytechnicien, parmi les cinq sous-directeurs il y a un Science-Po aux « Services », un Art et Métiers à la « Distribution », un Centralien aux « Infrastructures » et deux Polytechniciens au « Négoce » et à « l'Exploration-production ». Au comité directeur de ce même service public, il y a un Polytechnicien, un Supélec et deux Sciences Po. Le comité exécutif d'EDF comprend sur neuf membres cinq Polytechniciens, un Science-Po et un Pont.

13. « La volonté de privilégier la filière nucléaire pour la production d'électricité a marqué en France la fin de l'expérience THEMIS (Odeillo), qui a été arrêtée en juin 1986. » François Hénault, Université de Lyon.

14. Ce qui a pour conséquence de voir la France au 11^e rang en Europe avec une production de 69 Mégawatt éoliens contre 5 432 à l'Allemagne (chiffres de 2000). Les nouveaux tarifs de rachat sont calculés de telle sorte que plus il y a de vent, moins la valeur du Kwh est forte...

15. Faites donc l'essai d'aller dans un bureau de poste pour consulter votre courrier qui a comme adresse votrenom @laposte.fr...



marche forcée tout en démontrant, avec la centrale solaire d'Odeillo, qu'il n'y avait pas d'alternative¹³. L'idée même d'une production décentralisée d'électricité par des moyens solaires, le vent ou l'hydraulique, est une chose insupportable pour un corps d'ingénieurs formés aux grands systèmes. Cette résistance s'exprime jusqu'à aujourd'hui dans le refus d'acheter le Kilowattheure ainsi produit à un tarif attractif¹⁴.

Ce sera la construction des autoroutes (suite logique du tout-auto), dont on sait aujourd'hui les conséquences sur l'environnement, ce sera le développement du TGV financé en partie par la fermeture progressive des lignes non rentables et le non-développement des lignes de marchandises, inintéressantes d'un point de vue technologique.

Le réseau téléphonique français, après avoir mis tant d'années à se développer (il faut encore avoir en mémoire le temps qu'il fallait dans les années soixante pour avoir le téléphone) a été à la fin du XX^e siècle incapable de faire face à l'arrivée d'Internet. Sans parler de la Poste qui ne sait pas fournir à ses usagers un accès public à son courrier électronique¹⁵ mais qui va développer son service bancaire au détriment de son implantation rurale,



puisque la population de ces endroits va majoritairement déposer son bas de laine au Crédit Agricole.

Partout ces services publics marquent fortement de leur empreinte le paysage de la France. La deuxième moitié du XX^e siècle a été le siècle d'or pour cette conception du service de l'État.

La formation

Un secteur a échappé au contrôle des grands corps. Il s'agit de celui de la formation des habitants de l'Hexagone. L'Éducation Nationale est le plus important des services publics, autant par le nombre d'employés que par sa clientèle. Peu ou prou, la presque totalité de la population est passée par elle. Elle a une spécificité unique parmi les services publics. Ceux qui opèrent dans son sein ne l'ont jamais quittée (pour 99%) de la plus petite enfance jusqu'à la retraite¹⁶. Cela lui donne une homogénéité rare. De la Libération jusqu'aux années soixante-dix, le « la » était donné par la Société des Agrégés, sans qui une quelconque modification des programmes scolaires ne pouvait avoir lieu. C'est aussi le service public qui a subi le plus de réformes, où le plus d'expérimentations ont eu lieu

sous la forme de modifications pédagogiques décidées en haut lieu sans succès pour autant. C'est dans le même secteur d'activité que des techniques pédagogiques éprouvées et vieilles de presque un siècle continuent d'être qualifiées d'expérimentales. D'autre part cette administration, la plus nombreuse au monde, s'appuie sur des structures parallèles créées pour répondre aux besoins des enseignants. Il s'agit de la MGEN (assurance maladie)¹⁷, de la MAIF (assurance auto/logement) et d'une coopérative d'achat, la CAMIF. Les deux premières sont toutes les deux des mutuelles et elles sont aussi la base du secteur mutualiste français. C'est dire l'importance politico-financière de l'ensemble.

Un statut bureaucratique

Nous sommes donc en face d'une entité, aux contours difficiles à déterminer, que certains appellent « le service public à la française ».

Cette entité se caractérise par une donnée visible qui est son « Statut » et une autre qui, non dite, est la composition de sa direction. Si nous voulons déterminer qui est le patron, qui dirige, nous touchons alors du doigt la contradiction du système. Le personnel politique essaie tant bien que mal de prendre la direction de ce continent noir. Faute d'y arriver, il ne lui reste plus que l'espoir de casser la machine. Le pouvoir se trouve alors face à une base qui hurle

16. À ceci s'ajoute le fait que plus on est qualifié, plus on gagne et moins on travaille, cf. le cas des agrégés dans le secondaire

17. En juin 2005, la MGEN assure la gestion du régime obligatoire et complémentaire de la Sécurité sociale de 3 129 569 personnes. Elle a un résultat d'exploitation de plus de 56 millions d'euros. Sa charge d'exploitation est de 1 milliard 646 millions d'Euros.

son refus que l'on touche aux acquis. Cette opposition frontale protège personnel et direction de tout changement.

Cette contradiction est insoluble dans le cadre du statut. La direction est formée de personnes qui sont soumises au même règlement que ceux qui sont en bas du système. À ce titre, elles peuvent faire partie d'une branche syndicale qui appartient à une fédération de la Fonction publique. Ce fut le cas pendant la longue vie de la FEN, où les Administrateurs généraux des universités appartenaient au même syndicat que les garçons de laboratoire ou les femmes de ménage. Cette non-discrimination a pour origine la conception de la lutte des classes à la mode léniniste. Comme le directeur de votre service n'a pas d'intérêts financiers, qu'il n'en n'est pas le propriétaire, il est un exploité au même titre que vous. Comme en plus il est soumis au même statut, il est votre collègue ; le dit statut contenant la possibilité théorique d'accéder à cette place de direction.

Nous sommes face à une bureaucratie classique et totalitaire dans son inspiration. Cela n'avait pas échappé à Christian Pineau, député socialiste alors très à gauche, quand il avait estimé, lors du vote de ce statut en 1946, qu'il était

non seulement imparfait mais « empreint d'un esprit totalitaire ».

C'est cette ambiguïté, dirigeants et dirigés dans le même statut, qui va donner au service public ses lettres de noblesse. Son efficacité, son homogénéité statutaire et syndicale en ont fait une machine efficace, tant dans son activité de service que dans la défense de ses employés. Le grand public ne connaît du service public que ceux qu'il côtoie au quotidien, le postier, l'électricien, le gazier ou l'instituteur, et il assimile ce petit personnel, dévoué pour la plupart, au service public. C'est cette ambiguïté qui va empêcher que lors des mouvements sociaux les revendications puissent aboutir. C'est en brisant cette ambiguïté lors des grèves de la SNCF en décembre 1995 qu'une partie des revendications avaient pu aboutir.

Le paysage est donc tracé et culturellement marqué. La société française apparaît comme une collectivité où les services publics jouent un rôle prédominant. Les fonctions publiques françaises recouvrent une conception étatique de la gestion tant économique que socio-culturelle de la société¹⁸. Dans ce dernier domaine, elles ont créé l'idée qu'une carrière se résume à 37 années et demie de travail. C'est-à-dire au temps nécessaire pour bénéficier d'une pension (retraite) de l'État. En même temps l'inexistence de passerelle, ou plutôt l'incapacité réelle d'utiliser les passerelles existantes¹⁹, empêche tout changement professionnel. À ces deux points il faut ajouter la protection dont jouit le fonctionnaire pour résister aux pressions, son inamovibilité²⁰. Voici donc l'idée qui irrigue l'inconscient français : un travail et la même place pour la vie et une retraite décente.

Tout cela va à l'encontre du catéchisme libéral sur la flexibilité du travail et de celui qui l'exécute.

18. Depuis les lois sur la décentralisation, accordant des responsabilités accrues aux Régions, Départements, et Communes, le rôle des classes politiques locales s'est accru jusqu'à devenir prédominant dans certains secteurs, en particulier la culture et la politique d'aide sociale aux plus démunis.

19. Tout changement d'emploi ou modification est soumis au bon vouloir de la hiérarchie immédiate, qui ne peut accepter facilement le départ d'un subordonné, car son remplacement n'étant pas prévu, crée énormément de difficultés.

20. Cette situation n'existe pas dans la Fonction Publique territoriale où le Maire nomme ou révoque à volonté les fonctionnaires qui dépendent de lui.

Conclusion

Ces fonctions publiques empêchent la vague du pseudo-libéralisme capitaliste²¹ de tout recouvrir. Ce faisant, elles renforcent aussi l'idée que hors l'État, pas de salut. Dans un contexte de crise économique ouverte, ces espaces protégés apparaissent comme des eldorados aux entreprises privées, quelle que soit leur nationalité. Depuis quelques années, l'offensive contre les services publics est donc lancée. La prise de conscience de ces menaces s'est faite au cours de la campagne française pré-référendaire à la Constitution européenne au printemps 2005. Un large débat autour de ces institutions a eu lieu. L'attachement viscéral d'une bonne partie de la population française à ce que l'on peut appeler le « modèle de service public à la française » est certainement à l'origine de la réponse négative majoritaire que l'on sait.

Il y a une autre dimension idéologique à cette offensive. On ne peut pas ne pas sentir l'odeur de la revanche. En effet, le Parti Communiste qui avait imposé ce système a quasiment disparu, seule reste sa création. Les fonctions publiques et assimilées apparaissent comme les forteresses des syndicats. Il s'agit d'y mettre le siège.

L'heure de la revanche a bien sonné pour tous ceux qui trouvaient devant eux un fonctionnaire accusé soit de ne rien faire soit de contrôle tatillon, pour tous ceux pour qui l'intérêt public est contraire à l'intérêt privé.

Libertaires, il nous est difficile d'échapper à l'ambiguïté de la situation. Le chemin est étroit entre une société administrée par l'État et une société aux mains du profit.

Pierre Sommermeyer

21 Le libéralisme est, dans ce cas, la doctrine économique qui déclare que le « marché » est la source de toute régulation. On voit aujourd'hui que les tenants de cet « évangile » appellent l'État au secours devant l'irruption de la Chine sur le marché intérieur des pays développés : quotas du textile en Europe, front commun contre l'achat par les Chinois d'une entreprise pétrolière aux États-Unis.



André Bernard, *Formez le monôme, eh ! (mot nommé)*, 1992.